

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le projet de Loi relatif à la gestion de la crise sanitaire, définitivement voté par le Parlement le 25 Juillet dernier, qui doit être soumis au contrôle du Conseil constitutionnel le 5 Août avant son application définitive, généralise la mise en place du **PASS SANITAIRE**.

Chaque Club est directement concerné par ce dispositif qui repose sur la nécessité de contrôler la présentation du pass sanitaire de TOUS les Acteurs concernés par le Rugby, en premier lieu les Praticiens et leur encadrement technique : Joueurs de 18 ans et plus (l'application du pass sanitaire ayant été repoussé au 30.09 prochain pour les Jeunes de 12 à 17 ans), Educateurs, Entraîneurs, Soigneurs ... mais également les Dirigeants et Bénévoles et très bientôt les Supporters et amoureux du rugby qui attendent avec impatience le plaisir de retrouver leurs équipes autour des stades dès la reprise des compétitions à la rentrée.

Comme elle l'avait fait lors de la sortie du premier confinement en Juin 2020, avec le dispositif de la reprise de l'activité rugby, la Ligue sera présente pour accompagner les Clubs dans la mise en place et la gestion de cette nouvelle obligation et propose une "boîte à outils" comportant les éléments suivants :

- **Modèle d'engagement individuel de respect du PASS SANITAIRE** au travers des 3 formes justificatives prévues : schéma vaccinal complet ou certificat de rétablissement de la COVID-19, établi par un test PCR positif de plus de 11 jours et de moins de 6 mois, traduisant un état d'immunité sérologique ou présentation d'un test PCR ou antigénique négatif datant de moins de 48 heures (ce dernier justificatif est contraignant puisqu'il devra être renouvelé très régulièrement d'autant plus que les tests vont très prochainement devenir payants) ;
- **Fiche descriptive des modalités pratiques de contrôle du PASS SANITAIRE** : l'action va consister à opérer la vérification instantanée du QR Code figurant sur le support papier ou via l'application téléchargée sur le portable téléphonique de la personne présentant son pass sanitaire. Le scan du QR Code donne l'indication immédiate "**vert**" = accès au stade ou "**rouge**" = refus d'accès. En aucun cas, le Club ne procède à la vérification d'identité de la personne présentant son pass sanitaire, pas plus qu'il ne "stocke" les informations s'y rapportant qui sont strictement personnelles ;
- **Modèle de tableau récapitulatif par catégories de pratiquants** : afin de limiter l'opération de vérification des pass sanitaires, ce support permet d'enregistrer la situation de chaque joueur et accompagnant et facilitera l'élaboration et le contrôle des feuilles de match dématérialisées à l'occasion des rencontres amicales ou officielles ;
-

- **Un flyer présentant le dispositif du PASS SANITAIRE** : ce support pourra utilement être affiché à l'entrée du stade, dans le Club house, les vestiaires ... et tout endroit permettant le déploiement de l'information la plus large, notamment à destination des spectateurs ou des parents et accompagnants des jeunes joueurs lors des rencontres, journées découverte du rugby, tournois ou toutes manifestations organisées par le Club.

En annexe à la présente, un message du Président de la Commission médicale de la Ligue rappelle le bien-fondé de la vaccination comme constituant LE moyen adapté d'endiguer et de juguler la pandémie ainsi que la nécessité de disposer d'un pass sanitaire dont l'utilisation généralisée s'impose à TOUS si l'on veut pouvoir continuer à pratiquer le rugby, à accompagner les équipes, à organiser les rencontres et manifestations et à assister à leur déroulement autour des terrains dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire partagée.

Bien évidemment, le réseau des COVID Managers reste totalement mobilisé pour aider et accompagner en proximité l'ensemble des Clubs et répondre aux nombreuses questions concrètes que la mise en place et l'application de ce nouveau dispositif va immanquablement vous amener à vous poser.

L'enjeu de la réussite du dispositif passe par l'engagement des Clubs, et au premier le votre Madame la Présidente et Monsieur le Président, car l'obligation du pass sanitaire est rendue incontournable par la Loi.

TOUS ENSEMBLE, à nous de faire en sorte que sa déclinaison se déroule parfaitement et qu'elle permette enfin en parfaite sécurité et en totale sérénité de pouvoir retrouver enfin le sens du plaisir partagé de notre sport autour des nombreux stades de notre belle et grande Région !

Recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos très cordiales et sportives salutations.

Pour le Président de la Ligue AURA, Thierry TONNELIER,

Philippe NIOGRET – COVID Manager Ligue